

# LE RÔLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



**Apprendre à exercer dans les meilleures conditions une mission de contrôle permanent de la gestion de la Scop SARL**



**DURÉE**  
1 jour  
7 heures



## LIEU ET ACCESSIBILITÉ

Ramonville

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.
- + d'infos : *nous contacter à l'inscription.*
- Pour accéder à la formation, 15 jours de délai est obligatoire entre la demande et le début de la prestation.



## MODALITÉS

**Tarif / stagiaire : 350 € HT**

Possibilité de prise en charge des frais pédagogiques à 100 % par Form.coop.

- Min : 6 / Max 12 stagiaires



## INTERVENANT(S)

Hélène BOULAY  
Eugénie BRUNIES  
Cyrille ROCHER

Infos équipe pédagogique + inscriptions sur [www.scopoccitanie.coop/formations-cooperatives-0](http://www.scopoccitanie.coop/formations-cooperatives-0)



## OBJECTIFS DE FORMATION

**À l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :**

- Mettre en place et suivre dans le temps les indicateurs-clés de la gestion de l'entreprise
- Pouvoir formuler un avis éclairé sur la gestion et l'exercice passé lors de l'Assemblée Générale des associés
- Préparer la réalisation du prochain rapport du Conseil de surveillance de l'entreprise (sur les comptes de l'année N-1)
- Connaître les rôles et missions du Conseil de surveillance en Scop SARL



## PUBLICS VISÉS

Membres du conseil de surveillance d'une Scop SARL



## PRÉ-REQUIS

Avoir suivi la formation "Bienvenue en Scop ou en Scic" ou "PASS 1" ou les compétences coopératives acquises par l'expérience du sociétariat (2 ans minimum)



## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Études de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à l'issue de la formation



## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Feuilles de présence
- Auto-évaluations en début et en fin de formation
- Formulaire d'évaluation de la formation
- Certificats de réalisation de l'action de formation

## PROGRAMME

### Le cadre légal : article 16 de la loi du 19 juillet 1978

- Contenu
- Interprétation

### Le fonctionnement

- Pouvoirs statutaires
- Responsabilité Civile
- Responsabilité Pénale

### Pratiques en Scop

- Gouvernance coopérative politique : légitimité du pouvoir
- Gouvernance d'entreprise opérationnelle : exercice du pouvoir

### Les questions à se poser

- Pour les membres du Conseil de surveillance : attitude
- Interface pédagogique : attitude

### Quelques exemples

### Qui décide quoi ?

### La rédaction du rapport pour l'AG